

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

3ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 26 juin 2020

CD20200626_22
id. 5098

Le 26 juin 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban) sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 10.*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme COLOMBIE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Sont représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BEQ (pouvoir à Mme TURELLA-BAYOL), M. BESIERS (pouvoir à Mme COLOMBIE), Mme CABOS (pouvoir à M. BERTELLI), Mme DEBIAIS (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme NEGRE)

Le quorum légal est atteint en application de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

**COLLÈGE SIMONE VEIL À VERDUN-SUR-GARONNE
REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT**

Par délibération du 18 décembre 2019, l'Assemblée départementale a approuvé la sectorisation du collège de Verdun-sur-Garonne, également dénommé « Simone Veil » lors de cette séance.

A ce stade, et pour une effectivité de fonctionnement, il appartient aujourd'hui à l'Assemblée départementale de se prononcer sur la représentation du Département au sein du conseil d'administration de ce collège, dont l'ouverture est prévue à la rentrée de septembre 2020.

Le code de l'éducation en ses articles L.421-1 et R.421-14 dispose que deux représentants de la collectivité de rattachement siègent au conseil d'administration et selon les termes de l'article R.421-33, les représentants sont désignés par l'assemblée délibérante.

Dans ce cadre, l'Assemblée départementale est appelée à procéder à la désignation des deux conseillers départementaux titulaires et de deux conseillers suppléants pour siéger à ce nouvel établissement.

Cette désignation faite sur le fondement des dispositions de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales relève des cas pour lesquels le Département peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement. A défaut, il y a lieu de procéder au vote.

Monsieur le Président donne lecture des représentants proposés :

Titulaires	Suppléants
- Mme Frédérique TURELLA-BAYOL (titulaire n°1)	- Mme Colette JALAISE (suppléante n°1)
- M. Denis ROGER (titulaire n° 2)	- M. Jean-Michel HENRYOT (suppléant n°2)

Mme Marie-Claude Nègre dépose sa candidature pour le poste de titulaire n°1 et demande un vote à bulletin secret.

Monsieur le Président fait appel à candidatures avant de suspendre la séance.

Monsieur Michel Weill et Madame Monique Ferrero sont désignés assesseurs pour les opérations de vote.

(suspension de la séance à 15 H 27)

(reprise de la séance à 15 h 53)

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L.421-1, R.421-14 et R.421-33,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3121-15,

Vu le règlement intérieur du conseil départemental et notamment l'article 53 relatif au vote à scrutin secret,

Après appel à candidatures et considérant qu'il convient de procéder aux opérations de vote à scrutin secret,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Pour le titulaire n°1 : 2 candidatures sont déposées : Mme Frédérique Turella-Bayol et Mme Marie Claude Nègre.

* * *

déroulement du scrutin

* * *

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de membres en exercice..... 30
- n'ont pas pris part au vote..... /
- nombre de votants..... 30
- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..... 30
- bulletin blanc..... 1

Ont obtenu :

Mme Frédérique Turella-Bayol : 16 voix

Mme Marie-Claude Nègre : 13 voix

Mme Frédérique Turella-Bayol est désignée en qualité de titulaire n° 1 pour siéger au conseil d'administration du collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne.

* * *

Départ sans procuration de :

Madame Catherine Bourdoncle, Messieurs Jean-Michel Baylet, Jean-Luc Deprince, Ghislain Descazeaux, José Gonzalez, Mesdames Liliane Morvan, Marie-Claude Nègre, Christiane Le Corre, Monsieur Denis Roger, Madame Dominique Sardeing-Rodriguez, Monsieur Michel Weill.

* * *

- Pour le titulaire n° 2 : 1 candidature est déposée : Mme Colette Jalaise

M. Jean-Michel Henryot est désigné assesseur.

* * *

déroulement du scrutin

* * *

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de membres en exercice..... 30
- n'ont pas pris part au vote..... 11
- nombre de votants..... 19
- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..... 19
- bulletins blancs..... 2

A obtenu :

Mme Colette Jalaise : 17 voix

Mme Colette Jalaise est désignée en qualité de titulaire n° 2 pour siéger au conseil d'administration du collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne.

* * *

Départ de M. Jean-Claude Bertelli

*procuration de Mme Véronique Cabos à Mme Véronique Riols et de
M. Jean-Claude Bertelli à M. Christian Astruc*

- Pour le suppléant n° 1 : 1 candidature est déposée : M. Jean-Michel Henryot

* * *

déroulement du scrutin

* * *

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de membres en exercice..... 30
- n'ont pas pris part au vote..... 11
- nombre de votants..... 19
- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..... 19
- bulletins blancs..... 2

A obtenu :

M. Jean-Michel Henryot : 17 voix

M. Jean-Michel Henryot est désigné en qualité de suppléant n° 1 pour siéger au conseil d'administration du collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne.

- Pour le suppléant n° 2 : 1 candidature est déposée : Mme Véronique Colombié

* * *

déroulement du scrutin

* * *

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de membres en exercice..... 30
- n'ont pas pris part au vote..... 11
- nombre de votants..... 19
- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..... 19
- bulletins blancs..... 2

A obtenu :

Mme Véronique Colombié : 17 voix

Mme Véronique Colombié est désignée en qualité de suppléante n° 2 pour siéger au conseil d'administration du collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne.

- Sont désignés pour siéger au conseil d'administration du collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne :

Titulaires
- Mme Frédérique TURELLA-BAYOL (titulaire n°1)
- Mme Colette JALAISE (titulaire n° 2)

Suppléants
- M. Jean-Michel HENRYOT (suppléant n°1)
- Mme Véronique COLOMBIÉ (suppléante n°2)

Adopté à la majorité.

Le Président ,

Christian ASTRUC